la mauvaise volonté en Allemagne, il y en a autant d'honnêtes; s'il y en a un seul entre vous qui pense qu'il n'y a pas un seul Allemand qui soit honnête, qu'il le dise. (Exclamations).

M. Bellet. — Nous ne disons pas cela, nous disons qu'il n'y en a pas un qui ne veuille la revanche.

M. Marc Sangnier s'attache longuement à démontrer qu'il y a en Allemagne de nombreux pacifistes convaincus et que, contrairement aux affirmations de certains, cela n'est pas du camouflage. Ils sont nombreux, dit-il, ceux qui, à la suite d'Erzberger, ont payé de leur sang leurs efforts pour transformer l'Allemagne. (Exclamations à l'extrême-gauche et sur une partie de la gauche).

Bien des Allemands ont lutté contre la domination prussienne. Nous les décourageons par cette attitude.

Au premier rang de la tribune diplomatique, suivant le débat avec intérêt, on remarque Mgr Ceretti, nonce à Paris, ainsi que les ambassadeurs et ministres de Belgique, de Roumanie, de Bolide, de Suisse, du Japon, de Chine, etc.

Les députés se lassent de la longueur du débat et un grand nombre vont se reposer à la buvette et dans les salons voisins.

Le public, au contraire, continue à s'entasser dans les tribunes et galeries.

Le général Gouraud, et M. Delacroix, délégué de la Belgique, à la Commission des réparations, de nombreux sénateurs et officiers généraux notamment, assistent à la séance.

M. Marc Sangnier. — Je regrette que nos réparations aient pu nous être marchandées, mais je voudrais que nos gestes de générosité ne paraissent pas nous avoir été arrachés par l'opinion publique universelle, que nous n'ayons pas l'air de ne les avoir faits que contraints et forcés, alors que c'est le contraire. (Applaudissements à gauche).

M. Marc Sangnier examine ensuite la question de l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

Il ne faut pas, dit-il, que l'Allemagne entre contre la France dans la Société des Nations, mais qu'elle y soit appelée par la France. (Applaudissements à gauche).

M. Marc Sangnier. — A la Conférence de Gênes non seulement l'Allemagne, mais aussi la Russie des Soviets doivent être représentées. Je ne m'en effraie pas. Il est impossible de reconstruire l'Europe sans l'Allemagne et sans la Russie et contre elles. Nous ne pouvons la reconstruire qu'avec elles. (Applaudissements à l'extrême-gauche et une partie de la gauche). M. Marc Sangnier espère que la diplomatie secrète a vécu. Les combattants ont voulu qu'il y ait quelque chose de changé après l'écrasement de l'Allemagne.

M. Marc Sangnier. — Ce qu'ils ont voulu écraser, c'est moins l'Allemagne que la guerre. (Applaudissements à l'extrême-gauche et une partie de la gauche). Est-ce que leurs espérances ont fait faillite? N'allons-nous pas, au contraire, essayer de découvrir des garanties morales qui, de plus en plus, se substitueront aux éphémères garanties de la force. (Applaudissements extrêmes banes).

La vraie propagande de la France est celle qui résulte de l'attitude même de la France dans les Conseils des Nations. Je crois que si nous avons gagné la guerre, parce que la sympathie nous entourait, nous gagnerions la paix en maintenant cette sympathie autour de nous. (Applaudissements mêmes bancs: mouvements divers).

La Chambre manifeste une certaine indifférence qui provoque l'indignation du député de la Seine.

M. Marc Sangnier. — On croirait que pour certains, lorsqu'on parle du rôle de la France pour la réconciliation des peuples, on parle contre la France. (Applaudissements à l'extrême-gauche et une partie de la gauche; exclamations autres bancs). Ce qui m'étonne, c'est votre étonnement. C'est que vous ne comprenez pas que c'est la sécurité et l'honneur de votre pays qui sont en jeu. Je ne tends pas un piège au Président du Conseil. Je ne suis pas venu l'attaquer. Je suis venu dire que le jour où la France se désintéresserait des grands problèmes internationaux, cela en serait fini d'elle. (Applaudissements à l'extrême-gauche et une partie de la gauche).

Un député de gauche demande l'affichage du discours de M. Marc Sangnier.

Le Président lui fait remarquer que ce n'est qu'à la prochaine séance qu'il pourra faire cette proposition, s'il le juge à propos.

M. BONNET

M. Bonnet, député de la Seine, interpellateur, monte à la tribune. Il lit, au milieu du bruit, un long papier que personne n'écoute.

La Chambre s'amuse un instant parce que M. Ybry proteste contre le fait que ses amis n'aient pas pu s'élever contre des paroles qu'ils n'ont pas entendues.

M. Poincaré intervient

M. R. Poincaré monte ensuite à la tribune. Le silence s'établit de suite.

M. R. Poincaré. — Ce n'est pas sur mon passé, c'est sur mes actes futurs que vous aurez à me juger. Pourtant, je n'ai rien à désavouer. (Vifs applaud. au Centre et à Droite).

La guerre a éclaté malgré le gouvernement français

Passionnément, j'ai toujours voulu servir le pays. J'étais président du Conseil, lorsque les premiers nuages s'amoncelèrent sur les Balkans. Nous avons fait, tous, tous nos efforts pour éloigner l'orage. Avec le président de la République, M. Fallières, et le concours de tous les députés sans exception, nous nous sommes efforcés de conjurer le danger. La guerre a éclaté, malgré le gouvernement français. (Vifs applaud. sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche).

Tous les députés se lèvent, à l'exception des socialistes, pour applaudir M. Poincaré.

M. Poincaré. — Si j'étais l'homme qu'a dit M. Cachin, je m'exécrerais moi-même. (Vifs applaudissements).

Voix à gauche : L'histoire jugera.

M. Poincaré. — Je ne redoute pas le jugement de l'histoire, mais je méprise les falsificateurs de l'histoire. (Applaudissements). Lorsque la guerre fut déclarée contre la France, mon seul désir fut d'assurer la victoire, avec le concours de tous dans l'union sacrée. Les ministres de tous les partis furent appelés à travailler avec le président de la République. (Vifs applaudissements). Aujourd'hui, je n'accepterai pas une tâche qui ne fut pas de pure concorde nationale.

Le désir de concorde

Dans la composition même du Cabinet, j'aurais voulu plus nettement encore manifester ce désir de concorde. Il n'a pas dépendu de moi qu'il en fut ainsi. C'est à votre appui, Messieurs, que j'entends demander toute notre autorité. Notre politique doit être subordonnée aux graves problèmes de politique étrangère. Je fais appel à l'impartialité de tous.

A l'intérieur

A l'intérieur, nous demanderons aux préfets d'administrer avec justice. (Applaudissements au Centre, rires ironiques à l'extrême-gauche).

M. Poincaré. — Pour qui ces rires ?

Voix à l'extrême-gauche : Pour le Bloc national.

M. Poincaré. — Si c'est contre moi que ces rires ont été dirigés, je répondrai que j'ai toujours été républicain de gauche, et que sans me préoccuper des éloges ou des menaces, j'entends rester moi-même. (Vifs applaudissements), et défendre contre toute atteinte les institutions républicaines.

M. Cachin. — Que vont penser les réactionnaires?

M. R. Poincaré. — Je ne parle pas pour être applaudi, mais pour dire ce que je pense. (Vifs applaudissements sur presque tous les bancs).

L'exécution du Traité

M. Raymond Poincaré commente la déclaration ministérielle. Le gouvernement, dit-il, n'a qu'un but : l'exécution du traité de Versailles. Les premiers ministres reconnaissent que c'est l'intérêt commun de la France et de la Grande-Bretagne. Il y a des divergences seulement sur les moyens d'exécution. Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai écrit. J'ai toujours cru que la méthode employée depuis deux ans environ de réunions fréquentes de ce qu'on appelle pompeusement le Conseil suprême, n'est pas le moyen le plus sûr d'aboutir rapidement à des solutions. Je crois que les dossiers doivent être étudiés et préparés à l'avance par les voies diplomatiques ordinaires.

M. R. Poincaré. — Je crois que les travaux diplomatiques doivent préparer ces réunions pour éviter tout malentendu, toute improvisation, toute surprise. (Applaudissements au Centre). Je sais très bien que les conférences, comme celle de Cannes, n'ont pas été demandées par le gouvernement français. C'est dans le silence des Cabinets que ces travaux diplomatiques doivent être poursuivis, et les conférences doivent approuver ces accords plutôt que les préparer. (Très bien, sur de nombreux bancs).

La Chambre écoute dans un silence profond le discours éloquent de M. Raymond Poincaré.

Après la guerre, dit-il, chacun a tendance à ne voir que son mal. Pourtant la France a le droit de dire que c'est elle qui a le plus souffert, c'est son armée qui a soutenu le plus rude effort. Nos poilus héroïques se sont fait tuer pour la France, sans doute, mais aussi pour les nations qui ne sont venues que plus tard se ranger aux côtés de notre pays. (Vifs applaudissements).

Notre situation financière exige impérieusement que tout ce qui peut être payé soit payé, mais même avec des budgets écrasants nous n'arriverons pas à combler le déficit si nous ne recouvrons pas les avances considérables que nous avons faites à l'Allemagne.

M. Poincaré. — Les dommages de guerre sont le fait de dévastations systématiques. Une brochure officielle établit qu'il y a eu complicité entre l'état-major allemand et le grand commerce allemand pour ruiner nos industries, nos tissages et tarir ainsi notre puissance.

Tout renoncement à notre créance serait un encouragement à recommencer.

L'Allemagne est responsable de la guerre

Je sais bien que l'Allemagne prétend qu'elle n'est pas responsable de la guerre. Une carte-postale signée de Guillaume porte ces mots: « Dire que l'Allemagne est cause de la guerre est un impudent mensonge. » Ce mensonge, nous le prenons tous à notre compte. C'est l'histoire qui rendra l'Allemagne responsable de la guerre avec la complicité de l'Autriche-Hongrie. L'Allemagne a aggravé les dommages de guerre par des sévices sur les femmes, les vieillards, sur les passagers des navires marchands. La Commission juridique interalliée des coupables a décidé avant l'arrivée de ce gouvernement que les coupables de ces faits devraient être livrés conformément aux stipulations du traité de Versailles.

La livraison des coupables

Le gouvernement français considère que la livraison des coupables doit être réclamée le plus tôt possible. Si l'Allemagne refuse, des sanctions sont prévues au traité. Ce sera un nouveau manquement qui comporte notamment un nouveau recul du délai d'évacuation de la rive gauche du Rhin.

Les réparations

En ce qui concerne les réparations, la Commission des réparations ne peut prendre qu'à l'unanimité une résolution diminuant les réparations qui nous sont dues. La Commission des réparations a accordé des délais, mais les Alliés devront exiger de l'Allemagne des garanties certaines de payement. La France ne peut rien abandonner, même pour des satisfactions temporaires, des droits qu'elle tient du traité. La France maintiendra de même le principe de priorité en faveur de notre alliée la Belgique.

L'Allemagne n'a pas le droit de demander la révision du traité qu'elle a signé. Elle ne doit pas le faire par des voies détournées.

La conférence de Gênes

M. Briand. — Elle ne peut pas le faire à Gênes.

M. Poincaré. — Ne m'obligez pas à entrer dans des détails.

M. Briand. — L'ordre du jour de la Conférence, soigneusement préparé, a décidé que cette Conférence serait purement économique et financière, que les traités signés ne seraient discutés à aucun moment et que la question des réparations ne figurerait pas à notre ordre du jour.

M. Poincaré. — L'Allemagne cherchera indirectement à les remettre en question et c'est pour cela que le chancelier de l'Allemagne a pu dire que l'Allemagne avait atteint son but. Dites que la France et les Alliés n'ont pas voulu que le traité de Versailles soit remis en question à Gênes, mais ne dites pas que l'Allemagne ne l'a pas voulu. (Applaudissements répétés sur de nombreux bancs.)

M. Briand se lève: Nous et nos Alliés, dit M. Briand, n'hésiterons pas à nous retirer de la Conférence, si l'Allemagne voulait adopter une telle attitude.

M. Léon Blum. — Il est évident que l'Allemagne posera la question.

M. Poincaré. — Vous avez tout à fait raison, parce que sans cela la Conférence de Gênes ne lui servirait à rien.

M. Léon Blum précise son interruption: Nous pensons que le problème des réparations dépend du problème plus général de la reconstitution de l'Europe.

M. Herriot. — Non! Non!

De nombreux députés de toutes opinions crient aussi: Non! Non!

M. Léon Blum. — C'est pourtant l'idée inspiratrice de la Conférence de Gênes.

M. Poincaré. — Un député socialiste ayant fait un éloge de moi, M Briand a dit: Je pense à la fable de l'ours et de l'amateur des jardins. Je pense que M. Blum a repris le pavé. M. Briand a dit que toutes les garanties ont été prises à Cannes contre l'Allemagne. Toutes ces précautions, nous les prendrons, nous.

En ce qui concerne la Russie, on a également pris à Cannes des garanties, notamment l'acceptation des dettes de la Russie. Il aurait été plus logique que l'acceptation de ces conditions précédât l'invitation, mais il va sans dire que ces conditions devraient être acceptées sans équivoque, avant toute discussion. Nous aurons à nous mettre par avance d'accord avec nos Alliés sur ce point.

Le président du Conseil passant aux questions d'Angora et de Tanger, affirme que le gouvernement français travaillera à obtenir les solutions satisfaisantes, à dissiper tout malentendu entre la France et la Grande-Bretagne.

Le pacte franco-anglais

Comme M. Lloyd George, je pense que le pacte franco-britannique sera le couronnement des efforts que nous aurons faits de part et d'autre. Ce n'est pas dans l'intérêt de la France seule qu'un pareil pacte sera conclu, pas plus que dans l'intérêt de la Grande-Bretagne seule. Comme l'a dit le président Wilson: Les frontières de la France et de la Belgique sont celles de la liberté. Les frontières garantissent la liberté de l'Angleterre, aussi bien que la nôtre. Dans un tel pacte, il n'y a ni protecteur, ni protégé.

Vous connaissez les préparatifs militaires en Allemagne. Tout à l'heure, vous disiez que vos amis français étaient acclamés en Allemagne par des ouvriers. Ces mêmes ouvriers, tandis qu'ils vous acclamaient, enchaînent des obusiers qui ont été découverts par la suite.

M. Paul-Boncour. — Sans les syndicats allemands, le général Nollet n'aurait pas pu accomplir sa tâche.

M. Poincaré. — C'est dans un rapport du général Nollet que j'ai pris le fait que je viens de vous rapporter.

Les Alliés ont été obligés de prendre des garanties contre l'Allemagne. J'accepte volontiers l'augure que l'Allemagne se démocratisera et deviendra pacifique, mais en attendant, je dois, comme M. Briand le disait à Washington, constater que ni moralement, ni matériellement, l'Allemagne n'est désarmée.

M. Varenne. — A qui la faute?

M. Chaussat. — Pourquoi avez-vous permis à l'armée allemande de conserver ses armes au lieu de la désarmer sur les champs de bataille?

Cette interruption ayant été faite dans le bruit, le président du Conseil la fait répéter.

M. Poincaré. — Le Président de la République ne signe pas les armistices. Vous chercheres en vain ma signature.

M. Barthe. — Pouce-Pilate!

Quelques députés communistes crient : La Haute-Cour!

M. Poincaré. — Vous me reprochez de me laver les mains de la question de l'armistice. Vous me trouverez toujours pour répondre sur les faits dont je suis responsable.

Voix à l'extrême-gauche : La Haute-Cour!

Voix à gauche : Vous vous en tirerez!

M. Poincaré. — Oh! certainement, mais d'autres peut-être ne s'en tireraient pas.

Ce court dialogue provoque une certaine émotion à laquelle le président de la Chambre met fin énergiquement.

Le Président du Conseil arrive à la péroraison de son discours.

M. Poincaré. — La France doit poursuivre ses conversations avec les Alliés en connaissant sa propre valeur et en parlant à tous ses amis sur un pied d'égalité. Le traité de Versailles nous lie les uns aux autres, comme il lie l'Allemagne vis-à-vis de nous. (Vifs applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche).

Le succès du président du Conseil est incontestable.

M. Herriot parle au nom des radicaux-socialistes

La parole est à M. Herriot, député du Rhône, président du parti radical-socialiste.

M. Herriot. — Je pourrais me borner à dire que notre parti se comportera à l'égard de M. Poincaré avec la même indépendance qu'il a déjà montrée et qu'il s'inclinerait toujours devant l'intérêt du pays clairement démontré. Mais il faut encore que nous nous expliquions sur certains points et que notre parti radical et radical-socialiste, national et démocrate, prenne ses positions.

Il y a plusieurs points de politique intérieure sur lesquels nous ne pouvons être d'accord. En ce qui concerne la politique extérieure, nous pensons, contrairement à ce que l'on a dit tout à l'heure, que les conférences, malgré les inconvénients qu'elles présentent, sont préférables à la diplomatie secrète qui est pleine de dangers.

Le député-maire de Lyon se félicite de la réunion de la conférence de Gênes: il constate avec satisfaction que la Russie sera présente à la conférence. C'est le seul moyen, dit-il, de soustraire la Russie à l'influence de l'Allemagne

Lorsqu'un homme comme M. Lloyd George prend une décision de cette importance, la France ne peut pas s'en désintéresser; mais elle ne doit pas laisser joindre la question des réparations, à la question du relèvement économique de l'Europe.

L'Allemagne, avec la complicité de la finance anglaise, recherche le moyen de joindre ces deux questions, et cela apparaît nettement dans les propos tenus ces jours-ci devant une grande commission du Reichstag par le chancelier Wirth. C'est un devoir impérieux de notre gouvernement de déjouer une manœuvre qui est celle de la finance internationale.

M. Herriot tient à mettre en lumière le fait que ce n'est pas ce que l'Allemagne a payé à la France qui a pu la mettre dans l'état où elle est. Au contraire, c'est la France qui a fait des avances immenses à l'Allemagne. M. Herriot cite de nombreux chiffres démontrant que l'Allemagne, dont la situation financière à l'armistice était aussi bonne que celle de tout autre pays, a par l'inflation fiduciaire, par le refus de recourir aux impôts, par les subsides accordés aux exploitants, aux voyageurs, aux diverses administrations, décuplé le déficit.

J'ai pu voir, à Hambourg, que l'Allemagne fait tout le nécessaire pour que sa marine marchande soit, dans cinq ans, ce qu'elle était en 1914. Et pendant ce temps, nos malheureux ouvriers du Nord sont sans logement. Ce qu'on ne vous a pas dit, c'est que cette situation donne lieu à une bataille politique en Allemagne. Il faut faire une différence entre les hommes politiques allemands qui réclament les efforts fiscaux indispensables et leurs adversaires. Le commerce et l'industrie de l'Allemagne doivent consentir les sacrifices indispensables.

Un publiciste allemand a nettement prouvé que ces sacrifices étaient possibles.

M. Herriot. — Nous n'avons aucun intérêt à solidariser les Allemands, qui sont en disposition de s'acquitter, avec les impérialistes. Au moins, si nous sommes contraints à des actes de force pour obtenir satisfaction, nous n'aurons pas contre nous une partie importante de l'Allemagne.

M. Herriot se félicite des télégrammes échangés par M. Poincaré avec les premiers ministres. Le télégramme de M. Lloyd George nous donne toute satisfaction.

M. Herriot. — On peut compter pour l'application de ces principes de politique extérieure sur le concours de notre parti qui n'a jamais séparé sa doctrine de l'intérêt national.

M. Léon Blum demande la parole. Voix : A demain, à demain.

La clôture est prononcée.

LES ORDRES DU JOUR

Le Président lit les deux ordres du jour qui ont été déposés: le premier par MM. Arago, D'Iriart d'Etchepare, Verlot, Persil, de Leuze, Oberkirch:

La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Le second de M. Varenne et de ses collègues socialistes, préconisant une politique d'entente et de solidarité internationales.

M. André Lefèvre et le ministère de la Guerre

M. André Lefèvre parle de sa place : J'ai le regret de ne pouvoir accorder ma confiance au Président du Conseil. Je ne peux pas considérer comme définitive, la façon dont on a traité le ministère de la Guerre, le ministère des Pensions et le commandant en chef des armées françaises.

Il y a un projet de décret qui m'inquiète, ce décret qui donne au maréchal Pétain l'inspection générale de l'armée. Je m'inquiète pour le ministre et je trouve qu'il n'est pas bon que l'homme sur lequel portera la redoutable responsabilité de commander l'armée française, soit mis en cause.

M. Maginot, répondant de son banc, soulève des protestations, en rappelant les dissentiments qui s'étaient élevés entre lui et M. André Lefèvre alors qu'il avait fait l'intérim au ministère de la Guerre, à l'occasion du dépôt des projets militaires et en disant que depuis deux jours une campagne est menée contre lui dans les couloirs.

M. Maginot répétant avec force ce qu'il a dit au sujet des attaques personnelles qui sont dirigées contre lui, la Chambre devient houleuse. Le ministre de la Guerre monte alors à la tribune. M. Maginot s'explique alors sur le décret créant un inspecteur général de l'armée. J'ai estimé, dit-il, que celui qui avait la responsabilité en temps de guerre, devait avoir, dès le temps de paix, un droit de regard sur ce qui se préparait pour l'organisation de la guerre. Cela ne vise nullement les autres attributions du ministre de la Guerre. J'ai d'ailleurs préparé ce décret d'accord avec le vice-président du Conseil supérieur de la guerre.

M. André Lefèvre se défend d'avoir apporté dans son intervention aucune question personnelle, et en quelques mots prononcés de sa place, le président du Conseil réduit cet incident à ses proportions réelles.

M. Poincaré. — L'honorable M. André Lefèvre, en laissant à la question son allure tout à fait impersonnelle, a dit qu'il s'abstiendrait et ne donnerait provisoirement sa confiance au gouvernement. La question qui a pourtant un intérêt général ne touche cependant pas aux questions graves que nous avons traitées aujourd'hui. Il ne s'agit pas de rapporter le décret signé par le président de la République, d'accord avec le maréchal Pétain. Je ne prends à ce sujet aucun engagement, mais je ne me refuserai pas à un débat particulier sur cette question lorsque la Chambre le jugera utile. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

Vote de l'ordre du jour de confiance

Le président met alors aux voix la priorité demandée pour l'ordre du jour de confiance de M. Arago et de ses amis.

La priorité est adoptée par 472 voix contre 107.

L'ordre du jour Arago est adopté à mains levées à la presque unanimité.

La Chambre décide de fixer à jeudi l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Raiberti.

Vendredi après-midi, discussion du projet relatif aux taxes sur les cinématographes et du projet relatif à l'érection d'un monument aux soldats de l'armée d'Orient, budget des dépenses recouvrables, etc.

M. Fabry demande que le projet relatif au recrutement de l'armée vienne immédiatement après le budget des dépenses recouvrables. Il en est ainsi décidé. La séance est levée à 20 h. 30: séance vendredi à 15 h.

AU SÉNAT

M. Barthou lit la déclaration ministérielle qui est bien accueillie

Paris, 19 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Le Sénat est presque au complet. Le public est aussi très nombreux dans les galeries et les tribunes.

LA MORT DE M. SAUVAN

M. Bourgeois prononce l'éloge funèbre de M. Sauvan, sénateur des Alpes-Maritimes, décédé.

LA DECLARATION MINISTERIELLE

Puis M. Barthou, Garde des Sceaux, lit la déclaration ministérielle.

La lecture de la déclaration ministérielle, qu'on trouvera plus haut, est bien accueillie. On applaudit en particulier certains passages.

LES INTERPELLATIONS

Après l'intervention de M. de Lanjuinais, ministre des Finances, la discussion d'une interpellation de M. Gaudin de Villaine, sur les mesures que le gouvernement compte prendre afin d'assurer le recouvrement de nos créances sur l'Allemagne, est fixée au moment de la discussion du budget des dépenses recouvrables.

Le Président fait connaître qu'il a reçu de M. Paul Deschanel une demande d'interpellation sur la politique extérieure du gouvernement.

M. Paul Deschanel. — Je suis d'accord avec M. le Président du Conseil pour que cette discussion vienne en séance publique après que le gouvernement aura été entendu par la Commission des affaires étrangères. (Assentiment).

La discussion des interpellations de MM. Lobert et Jenouvrier à propos des incidents de Tulle, est fixée au 22 janvier.

M. Henry Béranger dépose l'avis de la Commission des finances, sur le projet de loi relatif au programme naval.

Le Sénat s'ajourne au mardi 24, à 15 h. La séance est levée ensuite.

UNE RÉUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES RÉGIONS DÉVASTÉES

UN VOTE DE REMERCIEMENTS A M. LOUCHEUR

Paris, 19 janvier. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés a procédé, aujourd'hui, au renouvellement de son bureau.

Ont été réélus: président, M. Hayez; vice-présidents, MM. Boudenoot, Touron, Lucien Hubert, de Waren, Grousseau, Lenoir; secrétaires, MM. Georges de Lesseux, Fournier-Sarlovèze, Revault, Deguise, Pasqual; questeur, M. Gallois.

Sur la proposition de M. Hayez, des remerciements ont été votés à l'unanimité à M. Loucheur, ancien ministre des Régions libérées et des réparations pour l'impulsion donnée à tous les services de son ministère et l'activité avec laquelle il s'est occupé de la reconstitution des régions dévastées et des réparations dues par l'Allemagne.

Le groupe a associé dans cette motion les noms de M. Lugol, ancien sous-secrétaire d'Etat, et de M. Prangey, chef de Cabinet, à l'occasion de leur départ du ministère.

Le groupe a chargé son président d'exprimer à M. Reibel le désir de l'entendre lors de sa prochaine séance sur les questions les plus urgentes intéressant les sinistrés.

Mgr de la Villerabel fait son entrée à Annecy

Annecy, 19 janvier.— Mgr de la Villerabel, nouvel évêque d'Annecy, a fait son entrée dans sa ville épiscopale. Arrivé à 8 h. 30, à la gare, il s'est rendu, sans apparat, à l'évêché dont les locaux sont contigus à l'ancien évêché désaffecté.

A 10 h. 45, accompagné des chapitres et des vicaires capitulaires, il s'est rendu à pied à la cathédrale.

Parmi les personnalités présentes se trouvaient M. Bartholoni, député de la Haute-Savoie; les Comités catholiques et les personnalités d'Annecy, les enfants des écoles libres et la société de gymnastique «La Salésienne».

Dans l'après-midi, le nouvel évêque a fait une visite au maire et aux autorités judiciaires et militaires.

Au cours d'un assaut de fleuret un élève est tué à Montluçon

Montluçon, 19 juillet. — Deux élèves de l'Institution Saint-Joseph, de Montluçon, faisaient un assaut d'escrime sous la surveillance d'un maître d'armes, lorsque le fleuret du jeune Mouniey se rompit et le tronçon, pénétrant sous l'aisselle droite de son camarade, détermina une blessure mortelle. La victime, fils d'un ingénieur aux usines Saint-Jacques, succomba quelques instants plus tard.

ÉPILOGUE D'UN DRAME

Mme Laura Andrey Creyghton succombe aux suites de son empoisonnement

Paris, 19 janvier. — Mme Laura-Andrey Creyghton-Ryan, qui avait été empoisonnée, mercredi dernier, 11 janvier, dans les circonstances que l'on sait, vient de succomber cet après-midi, à 15 h. 30, à l'hôpital américain de Neuilly.

Les dernières dépositions recueillies hier par le juge d'instruction sur cette affaire, semblent devoir mettre hors de cause le mari de la victime, et amener à conclure à un suicide par le sublimé corrosif.

La durée du service militaire des sursitaires de la classe 1919 dans les Régions libérées

Lettre du Ministère de la Guerre à M. Pasqual, député du Nord

M. Pasqual, député du Nord, a reçu du Ministère de la Guerre, la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me demander quelle durée de service devaient accomplir les jeunes gens des régions envahies, sursitaires de la classe 19, et si, à l'expiration de leur sursis, ils pourraient exécuter leurs obligations militaires tout en faisant œuvre de scolarité comme les sursitaires de la classe 18.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il reste à ces jeunes gens le même temps de service à accomplir que celui imposé aux autres jeunes gens de leur classe mis en sursis en même temps qu'eux et qui, à l'expiration de leur sursis, doivent rester sous les drapeaux le temps nécessaire à l'accomplissement intégral des obligations militaires de leur classe.

Les mesures prises en faveur des étudiants sursitaires de la classe 18 l'ont été à titre tout à fait exceptionnel, vu le peu de temps (6 mois environ) qu'il restait à ces jeunes gens à accomplir pour parfaire leurs obligations militaires, mais elles ne peuvent être étendues aux étudiants sursitaires de la classe 19 auxquels il reste encore à l'expiration de leur sursis dix-huit mois de service à accomplir.

Veuillez agréer, etc...

Pour le Ministre de la Guerre :
Le sous-chef du Cabinet civil.

LES AFFAIRES D'INTELLIGENCES AVEC L'ENNEMI

Un non-lieu

M. le capitaine Collignon a transmis, le 9 janvier, au général commandant la première région, le dossier concernant le nommé Doublemart, poursuivi pour commerce avec l'ennemi et trafic d'or à Lille.

Le capitaine instructeur conclut à un non-lieu.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, VENDREDI 20 JANVIER :

Aujourd'hui, saint Sébastien; demain, sainte Agnès.

20e jour de l'année.

Soleil : Lever à 7 h. 35; coucher à 16 h. 28.

Lune: Dernier quartier du 19. Nouvelle, le 27.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Bains-douches, rue des Longues-Haies, (salle chauffée), ouverts de 15 à 19 h.

Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses Cantons

LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'« Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses Cantons » nous prie d'insérer :

Nous engageons vivement nos amis qui, pour quelque cause que ce soit, ne figurent pas sur la liste électorale de se hâter à s'y faire inscrire.

La période de revision (inscriptions et radiations) est ouverte jusqu'au 4 février, à minuit.

Ceux qui ne pourraient se rendre eux-mêmes à la mairie, peuvent s'adresser 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir.

Tous les jours, de 8 h. 30 à 10 heures et de 6 à 7 heures du soir, M. Paul Dehorter secrétaire de l'Union Nationale et Républicaine, y est à leur disposition pour leur fournir tous renseignements utiles et se charger de leur inscription.

Se munir des pièces suivantes : 1° Extrait de naissance ou livret de mariage, ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, livret militaire ou certificat d'exemption; 2° Un récépissé de changement de domicile ou une pièce justifiant d'une adresse de résidence de six mois à Roubaix (livret ou quittance de loyer).

AU COMITÉ D'ACTION RÉGIONALISTE

LES PROCHAINES CONFÉRENCES

En vue d'éviter les confusions qui pourraient se produire par suite des dates différentes auxquelles, dans les villes voisines, seront données certaines conférences, le Comité d'Action Régionaliste rappelle que les Conférences sur l'histoire de la Flandre auront lieu à Roubaix aux dates suivantes, indiquées d'ailleurs par les programmes distribués :

Samedi 28 janvier, à 4 h. 30, quatrième conférence, par M. Henri Davignon, fils du célèbre ministre des Affaires étrangères de Belgique, sur « les Kermesses, jeux populaires, cavalcades et processions », sous la présidence de M. le docteur H. Butruille, président de l'Association Régionale des cyclistes et des touristes « le Nord-Touriste ».

Samedi 11 février, à 4 h. 30, cinquième conférence, par M. l'abbé Leman, membre de la Commission Historique du département du Nord, sur « la Cour des Ducs de Bourgogne », sous la présidence de M. Henri Eeckmann, président du Tribunal de Commerce. En remplacement de la conférence de M. le chanoine Looten, qui devait avoir lieu à cette date sur « la Vie familiale en Flandre », et est reportée en avril.

Samedi 25 février, à 4 h. 30, sixième conférence, par M. André de Poucheville, directeur des Cahiers de l'Amitié de France et de Flandre, sur « les Chants populaires de notre vieille Flandre », sous la présidence de M. Napoléon Lefebvre, président de la « Muse de Nadaud ».

Comme on le remarquera, ces trois conférences se rapportent à « la Vie extérieure en Flandre » et elles forment entre elles, sur cette question, une série comme les trois précédentes conférences consacrées aux Arts de la Musique, de la Miniature et de la Tapisserie formaient entre elles une sorte de tryptique artistique.

Le Comité d'Action Régionaliste espère que le public roubaisien voudra bien faire à ces trois conférences sur « la Vie extérieure en Flandre », le même bon accueil qu'il a fait aux conférences sur la vie artistique qui ont eu un si grand succès.

Des cartes d'entrée et d'abonnement continuent à être mises en vente 2, rue de la Gare.

DERNIÈRE HEURE

La Chambre ET LE Discours de M. Poincaré

Elle a approuvé le noble langage du Président du Conseil, qui a su traduire en termes mesurés, quoique fermes, la volonté du pays

Paris, 19 janvier.— La rentrée de M. Raymond Poincaré a été aussi brillante que pouvaient le penser tous ceux qui connaissent son grand talent oratoire mis au service de pensées claires. Quiconque a entendu l'ancien Président de la République, n'ignore plus rien des mobiles qui dictent sa conduite.

La déclaration ministérielle, simplement lue, fut d'abord l'occasion pour la Chambre d'approuver ostensiblement le programme de politique extérieure du gouvernement, dont la netteté et la franchise ont énormément plu à l'assemblée.

Le débat s'est engagé aussitôt après que M. Poincaré eut quitté la tribune. Les interpellateurs eurent le rare mérite d'être brefs, ce qui permit à M. Poincaré de préciser sans tarder les vues du gouvernement.

L'historique éloquent qu'il a tracé des origines de la guerre, des responsabilités de l'Allemagne, des crimes commis par les coupables que réclament les puissances alliées, des conditions dans lesquelles les armées allemandes commirent les dévastations dont la France exige réparation, aussi bien que l'exposé de la politique de la France à l'égard des puissances alliées et amies, ont provoqué de nombreuses salves d'applaudissements presque unanimes.

M. Raymond Poincaré a dit en terminant: « Une politique d'isolement serait folie, mais la France doit connaître sa valeur et parler à tous ses amis sur un ton d'égalité.» La Chambre a approuvé ce noble langage, qui a su traduire, en termes mesurés, quoique fermes, la volonté du pays.

Quelques incidents ont troublé par instants, la séance ; ils donneront lieu sans doute à des commentaires très exagérés et non moins contradictoires, quoique le Président du Conseil ait su, en quelques mots, en limiter la portée.

Par le vote de l'ordre du jour de confiance qui a clos le débat, la Chambre a montré qu'elle était résolue à suivre le gouvernement, sans se laisser détourner des graves problèmes de l'heure présente, par des questions personnelles.

Dès demain, la Chambre reprend son travail législatif, qu'elle paraît devoir poursuivre maintenant avec une grande tranquillité d'esprit.

Les votes des députés du Nord sur l'ordre du jour de confiance au Cabinet Poincaré

Paris, 19 janvier. — La priorité en faveur de l'ordre du jour de M. François Arago et plusieurs de ses collègues, interpellation relative à la politique générale du gouvernement, a été votée par 434 voix contre 84.

Ont voté contre: socialistes unifiés: Couteaux, Delory, Escoffier, Goniaux, Guesde, Lebas, F. Lefèvre, Saint-Venant.

Députés n'ayant pas pris part au vote: néant pour la région.

M. Raoul Péret, qui présidait la séance, n'a pas pris part au vote.

Tous les autres députés ont voté pour la priorité. Les chiffres annoncés en séance étaient: pour, 472; contre, 107.

Les journaux de vendredi matin et la déclaration ministérielle

Paris, 20 janvier.

De l'*Action française* (M. J. Bainville) :

La déclaration d'hier apporte un programme qui nous paraît, à nous, sage et modéré. Nous sommes curieux de connaître les commentaires que la presse anglaise en donnera.

Parmi les questions que M. Poincaré a passées en revue, il y a et il devait y avoir le Congrès de Gênes. Nous voudrions ajouter une observation à ce propos. La déclaration dit que le gouvernement français insistera pour que les conditions posées soient acceptées ou refusées par les délégués avant toutes les discussions. S'il s'agit de l'Allemagne, il peut être dans une certaine mesure intéressant qu'elle récite l'acte de foi et de contrition de Versailles sans que nous devions nous exagérer ce résultat.

Quant aux délégués des Soviets, qu'aurions-nous gagné s'ils acceptaient nos conditions? Ce sont peut-être eux qui y gagneraient d'être reconnus par les Alliés. Il est vrai que le gouvernement français exigera des « garanties précises » mais lesquelles? Les promesses de Lénine ne pourront pas être des garanties.

Du Radical (de M. A. Mamelet) :

M. Poincaré a mis au service de la thèse essentiellement nationale qu'il défendait, les ressources d'une dialectique précise et rigoureuse et dans les diverses phrases qu'ont engagées avec lui les socialistes, il leur a fait sentir des coups droits qui ont été sensibles. Il a réussi, grâce à une autorité qui s'est de suite imposée, à grouper autour de son Cabinet une majorité énorme qui prouvera, à nos Alliés et à l'Allemagne, que, sur le problème fondamental qui a été débattu hier, il a tout le pays derrière lui.

La proposition Mac-Cormick au Sénat américain

Le « New-York Times » nous invite à ne pas y attacher d'importance

Paris, 19 janvier. — On sign